

## Nice relance la bataille des casinos avec un appel d'offres stratégique à 90 M€



**Vincent Reynaert**

Publié le 23 mars 2026 . Lecture estimée : 3 min



*À Nice, la relance de la délégation du casino du Palais de la Méditerranée dépasse le simple renouvellement contractuel. Entre exigences renforcées, incertitudes concurrentielles et réflexion sur un troisième établissement, la Ville redessine en profondeur l'équilibre de son offre de jeux.*

La Ville de Nice a officiellement enclenché un chantier structurant pour son paysage casinotier. Avec le lancement de la procédure de renouvellement de la délégation de service public du Palais de la Méditerranée, actuellement exploité par [Partouche](#) jusqu'en juin 2027, c'est un contrat estimé à 90 millions d'euros sur dix ans qui est remis en jeu.

Sur le papier, l'opération pourrait sembler classique. Dans les faits, elle s'inscrit dans une dynamique territoriale bien plus large. La municipalité ne se contente pas de renouveler une DSP : elle interroge en profondeur l'équilibre de son offre de jeux. En parallèle, une réflexion est engagée sur [l'éventuelle création d'un troisième casino](#), qui viendrait s'ajouter aux deux établissements existants, le Palais de la Méditerranée et le Ruhl.

Cette hypothèse, encore incertaine, suffit néanmoins à modifier les paramètres du dossier. Le futur concessionnaire devra se projeter dans un environnement potentiellement plus concurrentiel, avec une pression accrue sur le positionnement, la qualité de service et la capacité d'investissement.

Sur ce point, la Ville affiche des attentes claires. Le cahier des charges impose un minimum de 10 millions d'euros d'investissements, entièrement portés par l'opérateur, sans soutien public. Une logique assumée de transfert du risque économique, qui s'inscrit dans une tendance désormais bien ancrée sur les DSP de casinos.

L'exploitation ne se limite pas aux jeux. Elle devra intégrer restauration, animation et programmation culturelle, avec au moins quatre événements annuels. Un cadre qui confirme la volonté de renforcer l'ancrage local et l'attractivité globale du site, au-delà de la seule activité ludique.

Autre variable importante : l'implantation. Si le maintien sur le site historique reste possible, une relocalisation est autorisée dans plusieurs zones stratégiques de la ville, notamment le littoral ou les quartiers en développement comme Arénas ou Méridia. Un levier qui pourrait ouvrir la voie à des projets plus ambitieux ou différenciants.

Enfin, le futur exploitant, si il était amené à changer, devra composer avec des contraintes classiques mais structurantes : reprise du personnel, gestion d'un parc d'actifs conséquent et adaptation à un marché déjà concurrentiel.

Au fond, Nice ne se contente pas d'arbitrer un contrat. Elle pose les bases d'une nouvelle phase pour son offre de jeux, entre montée en gamme, diversification et recomposition possible du marché local. Dans ce contexte, l'appel d'offres apparaît autant comme une opportunité que comme un test de solidité pour les opérateurs.